



SIDOMSA

Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas



DIFFUSION DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

MADAME, MONSIEUR,

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac **jaune** de tri aux côtés des emballages en métal et briques alimentaires. Les emballages plastiques étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler, moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées :

AUJOURD'HUI TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

A compter du 1^{er} juillet 2022

Recycler vos emballages devient plus simple.

Et en pratique ?

Pour vous :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac de tri **jaune** !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac **jaune** le plus proche.

Vous trouverez joint un kit de tri comprenant 2 sacs de pré-collecte, un aimanté et un guide du tri. Pour plus d'informations :

WWW.SIDOMSA.NET

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Le Président,
Gérard SAUCLES

Le SIDOMSA, c'est 5 Communautés de Communes et 70 000 habitants de l'Ardèche Méridionale.

